

Contentieux engagé contre la France par la Commission européenne pour le dépassement des valeurs limites des particules PM10 et NO2

La Commission a lancé un précontentieux dès 2007 et engagé la démarche contentieuse en 2009, une saisine de la Cour de justice de l'Union européenne en mai 2011, restée sans suite.

En février 2013, une nouvelle procédure contentieuse portant sur 11 zones, avec un nouveau grief d'insuffisance des plans d'action mis en œuvre, qui s'ajoute au grief initial de non-respect des valeurs limites.

L'avis motivé, qui pourrait parvenir prochainement, constitue la dernière étape avant une saisine éventuelle de la Cour de justice de l'Union européenne.

Actuellement, 17 États membres sont en situation de contentieux sur les particules PM10.

La France est également concernée par une démarche appelée « EU-pilot », pour dépassement des valeurs limites de NO2 dans 15 zones.

Il s'agit d'une première étape avant l'ouverture éventuelle d'une démarche contentieuse par la commission européenne.

Zones en contentieux

- **PM10** : 11 zones = Marseille, Toulon, **Paris**, Douai-Béthune-Valenciennes, Lille, Grenoble, Lyon, la Zone Urbaine Régionale de Rhône-Alpes, Nice, la Zone Urbaine Régionale de PACA et la Martinique.
- **NO2** : 15 zones = Marseille, Toulon, **Paris**, Montpellier, Toulouse, zone urbaine régionale de Champagne Ardenne, Strasbourg, Rennes, zone urbaine régionale de Bretagne, Lyon, zone urbaine régionale de Rhône-Alpes, Rouen, Saint-Étienne et Tours.

Commentaire VEI :

Versailles située au sein du zonage « Paris » a été classé « en rouge » en 2013 par le Plan de Protection de l'Atmosphère d'Ile de France, à la différence de certaines autres communes de Versailles Grand Parc. Ce contentieux la concerne donc, et les amendes à terme sont très lourdes.

En cause principalement : les véhicules et le chauffage domestique au fuel.

En 2015, les 6 stations Autolib annoncées, et l'interdiction des véhicules antérieurs à 2001 (contrôlés par qui et comment ?) sont de bonnes mesures, mais ne suffiront sans doute pas à améliorer assez la situation : il faut y diminuer l'importante circulation de transit, augmenter les zones de circulation apaisée, et surtout informer les particuliers sur la rénovation des chaudières.

C'est notre santé et celle de nos enfants qui est en cause.